



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU CONTRAT GLOBAL ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALBANAIS (SIGAL)

OBJET :

L'an deux mil dix, le 21 juin 2010, à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SIGAL dûment convoqués se sont réunis au siège du SIGAL à Rumilly (74150) en session ordinaire présidée par M. Jean-Claude MARTIN, Président.

Personnel :

Adaptation du régime
indemnitare

Nombre de membres en exercice : 31

Nombre de présents : 21

Nombre de votants : 23

Date de convocation : mardi 15 juin 2010

PRESENTS :

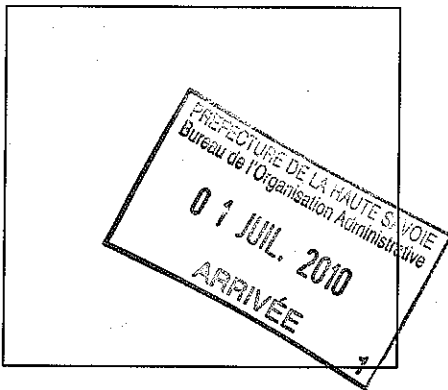
M. Philippe HECTOR – Mme Sylvia ROUPIOZ – M. Bernard CARLIOZ (suppléant de M. Roland LOMBARD) – M. Jean-Pierre LACOMBE (suppléant de Mme Martine MANIN) – M. Bernard GAY – M. Pierre BECHET – M. Marcel THOMASSET – Mme Viviane BONET – M. Pierre BLANC (qui a reçu pouvoir de M. Christian HEISON) – M. Maurice POPP – M. François RAVOIRE (suppléant de Jean-Michel AVON) – Mme Hélène BUVAT – M. Jean-Claude MARTIN (qui a reçu pouvoir de M. Marcel BOUVIER) – M. François ABEL – M. Georges DUPASSIEUX – M. Roland DALEX – M. Jean-Claude GUERRAZ – M. Alain COLLINET – M. Jean-Louis DUBOIS – M. Alain BAUQUIS – M. Pierre FROELIG

ABSENTS :

M. Hervé TEYSSIER – M. Jacques COPPIER – M. Roland LOMBARD (suppléé par M. Bernard CARLIOZ) – M. Joseph PERISSIER – Mme Martine MANIN (suppléée par M. Jean-Pierre LACOMBE) – M. Jean-Marc PELCE – M. Christian HEISON (qui a donné pouvoir à M. Pierre BLANC) – M. Marcel BOUVIER (qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude MARTIN) – M. Bernard BONNAFOUS – M. Jean-Michel AVON (suppléé par M. François RAVOIRE) – Mme Evelyne DEPLANTE – M. Jean-Pierre BUGUET – M. Jean-Jacques GUINOT

M. Marcel THOMASSET est désigné Secrétaire de séance.

Cadre réservé à la Préfecture :





Rapporteur : Monsieur le Président.

Pour permettre le versement d'un régime indemnitaire adapté au grade de l'agent recruté, à partir du 1^{er} juillet 2010, pour assurer les fonctions de coordonnatrice de la plateforme des services à domicile et également pour prendre en compte les évolutions réglementaires, il est nécessaire de réactualiser le régime indemnitaire applicable au personnel du SIGAL.

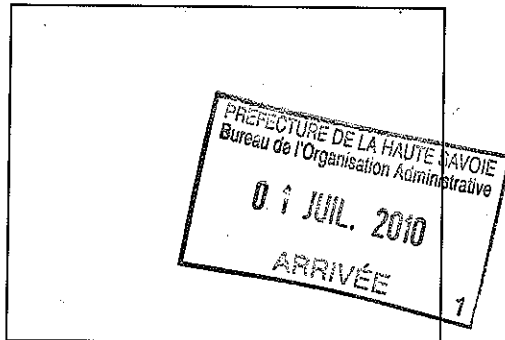
Vu qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer les modalités du régime indemnitaire

Vu la proposition de régime indemnitaire du 21 juin 2010 annexé à la présente délibération

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

LE COMITE SYNDICAL, à l'unanimité,

Cadre réservé à la Préfecture :



APPROUVE les modifications apportées au régime indemnitaire des personnels, applicable à compter du 1^{er} juillet 2010.

Ainsi délibéré,

Et ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour Extrait Conforme,

Le Président,

JC MARTIN.

